

Informations sur les ajustements par rapport à COVID-19

Mesdames et Messieurs les Présidents

La deuxième vague a la Suisse bien en main et lors de sa conférence de presse d'hier dimanche, le Conseil fédéral a présenté les mesures qui s'appliqueront dans toute la Suisse à partir d'aujourd'hui lundi.

Pour vous, en tant qu'organisateur de cours, d'entraînements, de stages, etc. pour chiens, les mesures communiquées ne changent pas beaucoup. Seul le traitement différent dans les différents cantons sera partiellement normalisé - mais même cela, en partie seulement.

Par conséquent, les mêmes règles s'appliquent toujours à nos clubs membres :

- Les activités des clubs avec un concept de protection sont toujours possibles comme auparavant.
- Les concepts de protection doivent être adaptés aux exigences spécifiques du canton dans lequel l'événement a lieu.
- Les concepts de protection existants peuvent être adoptés
- Les adaptations spécifiques aux cantons doivent être intégrées dans le concept de protection par l'association.
- Nous recommandons maintenant à tous les clubs de se passer de spectateurs lors de leurs événements. S'ils autorisent les spectateurs, leur gestion doit être prévue dans le concept de protection et doit respecter les exigences cantonales concernant la taille des secteurs, les places assises, les distances et le guidage.

Aujourd'hui, nous avons reçu des demandes pour savoir si un cours est une réunion spontanée. La réponse est clairement non ! Si vous organisez un cours ou une formation, si vous avez un concept de protection et que les points qu'il contient sont observés de manière cohérente, vous êtes également autorisé à organiser des événements avec plus de 15 personnes.

Pour d'autres mesures, veuillez consulter la fiche d'information de l'OFSP.

Dans cette optique, restez en bonne santé et veillez à ce que vos chiens se portent bien.

Meilleures salutations



Hansuelli Beer, Président